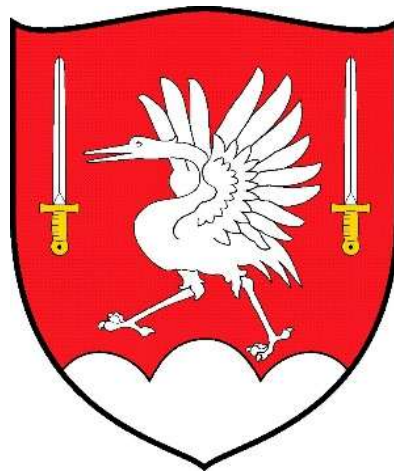


# Commune de Bas-Intyamon



## LES CHRONIQUES DE BAS- INTYAMON

Calendrier des activités en pages 15 à 16





# Table des matières

<i>Organisation du Conseil communal</i> .....	4
<i>Assemblée communale du 12 mai 2026</i> .....	5
<i>Cartes d'identité et passeports</i> .....	6
<i>eDéménagement</i> .....	7
<i>Commander diverses attestations depuis chez vous !</i> .....	8
<i>Attestations de sortie de territoire pour les mineurs</i> .....	8
<i>Cartes journalières CFF dégriffées</i> .....	8
<i>Conseil des parents</i> .....	9
<i>Comportement respectueux en forêt</i> .....	9
<i>Protection de l'eau, des rivières et des lacs</i> .....	11
<i>Mesures piscicoles</i> .....	12
<i>La truite fario, sentinelle de nos rivières</i> .....	13
<i>Le Senior Club dès 60 ans</i> .....	14
<i>Pro Senectute</i> .....	18
<i>Rencontre Alzheimer - Vulruz</i> .....	19
<i>Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin</i> .....	20
<i>Quelques rappels</i> .....	23
<i>Bibliothèque régionale de l'Intyamon</i> .....	25
<i>Recrutement sapeur-pompier</i> .....	25
<i>Arnaque aux faux policiers !</i> .....	26
<i>Croix-Rouge fribourgeoise – Aide aux proches</i> .....	28
<i>Cours de français pour adultes</i> .....	29
<i>SIV Enney</i> .....	30
<i>Société de musique Broc-Estavannens</i> .....	31
<i>Journée Coup de balai</i> .....	32
<i>Neirivue-Moléson</i> .....	34
<i>Calendrier des sociétés et manifestations</i> .....	35

# Organisation du Conseil communal

Suite à sa constitution, le Conseil communal a organisé les dicastères de la manière suivante :



---

**Olivier Pharisa,  
Syndic**

---

Dicastère : Administration générale, aménagement du territoire, environnement, bâtiments communaux, police des constructions.



---

**Véronique Dey,  
Conseillère communale**

---

Dicastère : Écoles et formation, sport et loisirs, tourisme.



---

**Eric Barras,  
Vice-Syndic**

---

Dicastère : Eau, épuration, affaires militaires et protection civile, police, énergie, informatique.



---

**Cédric Cuttelod,  
Conseiller communal**

---

Dicastère : Finances, santé, personnel communal (RH), service du feu et des ambulances.



---

**Charles Rime,  
Conseiller communal**

---

Dicastère : Édilité, routes (y compris routes alpestres), transports en commun, déchets, cimetières.



---

**Benoît Geinoz,  
Conseiller communal**

---

Dicastère : Agriculture, sylviculture, endiguements, chalets d'alpage.

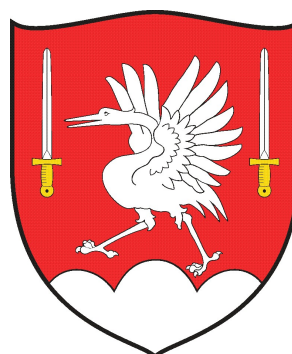


---

**Anne-Marie Seydoux,  
Conseillère communale**

---

Dicastère : Culture, Affaires sociales, Senior+, petite enfance, jeunesse, accueil extrascolaire.



# Assemblée communale du 12 mai 2026

## Comptes 2025

En date du 12 mai 2026, l'Assemblée communale a approuvé à l'unanimité les comptes annuels 2025 et a pris connaissance du rapport de gestion y relatif.

**Le compte de résultats** laisse apparaître un **résultat bénéficiaire de CHF 166'469.87** pour un total de charges de CHF 10'829'488.09 et de revenus de CHF 10'995'957.96. Le budget 2025 envisageait un résultat déficitaire à hauteur de CHF 490'006.- (*charges : CHF 10'308'643.-, revenus : CHF 9'818'637.-*).

Les investissements de l'exercice 2025 affichent un total des dépenses de CHF 856'037.69 pour des recettes de CHF 445'538.90. Cela représente ainsi des **investissements nets de CHF 410'498.79**.

### Compte de résultats

Charges	10'829'488
Revenus	10'995'958
<b>Bénéfice de l'exercice</b>	<b>166'470</b>

### Compte des investissements

Dépenses	856'038
Recettes	445'539
Excédent de dépenses	<b>410'499</b>
<b>Investissements nets</b>	<b>410'499</b>

## Autres décisions

L'Assemblée communale a également procédé au renouvellement de commissions communales, validé le règlement communal concernant l'accueil extrascolaire et octroyé une délégation de compétences au Conseil communal pour la vente de l'immeuble sis au Chemin de l'Ecole 12 à Villars-sous-Mont.

Tous les détails de cette assemblée communale sont disponibles dans son procès-verbal sur notre site internet [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch)

# ***Cartes d'identité et passeports***

## **Passeports suisses :**

Les passeports biométriques se commandent exclusivement au service de la population et des migrants ; vous devez vous munir de votre ancien document d'identité pour qu'il soit annulé. Les photos et empreintes digitales sont prises directement au centre de biométrie. **Il est fortement recommandé de prendre rendez-vous.** Le délai de livraison est de 10 jours ouvrables au maximum. Le document est envoyé chez vous en pli recommandé.

## **Passeports d'urgence :**

Le service des passeports suisses établit un passeport d'urgence en 1 heure. Sur rendez-vous, vous vous présenterez au service des migrants à Granges-Paccot. La photo sera prise sur place, par les collaborateurs du service.

A préciser que ce passeport d'urgence ne contient pas de données biométriques.

## **Cartes d'identité suisses :**

Les cartes d'identité suisses peuvent être commandées auprès du bureau communal.

### **Quelle est la procédure ?**

Il faut se présenter personnellement au bureau communal pour signer le formulaire de demande. Les enfants à partir de 7 ans signeront également le document.

Pour les enfants, un des représentant légal sera présent pour contresigner le formulaire de demande. Les tuteurs doivent également signer les formulaires de demandes de pièces d'identité de leur pupille.

Il est nécessaire de remettre une photo format passeport d'excellente qualité et récente pour chaque demande de carte d'identité, même pour les bébés.

Votre ancienne carte d'identité sera remise au bureau communal pour annulation. Le délai de livraison est de 10 jours ouvrables au maximum.

Le paiement se fait comptant au bureau communal ; la carte d'identité sera expédiée directement par courrier recommandé à votre adresse.

Il est également possible de déposer une demande de carte d'identité auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

Lors d'une commande simultanée d'un passeport et d'une carte d'identité, la commande s'effectuera uniquement auprès du secteur des passeports suisses – centre de biométrie à Granges-Paccot.

### **Que faire en cas de perte ou de vol de son passeport, de sa carte d'identité ?**

Toute perte doit être signalée dans un poste de police. L'avis de perte doit être produit lors de chaque demande de remplacement d'un document d'identité.

Remarque : en cas de perte de 3 documents d'identité du même type en l'espace de 5 ans, la durée de validité du nouveau document sera limitée à 2 ans (sans incidence sur les émoluments perçus), sauf si la personne concernée rend vraisemblable le fait qu'elle en a pris soin.

Le paiement s'effectue sur place par carte de débit, crédit, Postcard, Twint ou au comptant.

### **Prix et durée de validité :**

#### **Passeports :**

Adultes (dès 18 ans) Fr. 145.-, validité 10 ans  
Enfants (0 à 18 ans) Fr. 65.-, validité 5 ans

#### **Cartes d'identité :**

Adultes (dès 18 ans) Fr. 70.-, validité 10 ans  
Enfants (0 à 18 ans) Fr. 35.-, validité 5 ans

#### **Commande combinée d'un passeport et d'une carte d'identité :**

Adultes (dès 18 ans) Fr. 158.-, validité 10 ans  
Enfants (0 à 18 ans) Fr. 78.-, validité 5 ans

Passeport d'urgence : CHF 100.00 - Validité : 1 voyage, mais au maximum 1 an.

### **Service de la population et des migrants :**

- Ouverture du lundi au vendredi de 08h00-11h30 et 14h00-17h00, mercredi 07h30-18h00 non-stop;
- Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot ;
- 026/305.15.26 (temps d'attente possible car la ligne est souvent surchargée) ;
- <https://www.fr.ch/dsjs/spomi> .



---

## ***eDéménagement***

Vous avez la possibilité d'annoncer une arrivée au sein de notre commune ou un déménagement vers une nouvelle commune avec l'application eDéménagement !

### **Comment procéder ?**

1. Aller sur le site internet communal [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch) à la rubrique « Guichet virtuel » ;
2. Sélectionner le menu « eDéménagement » ;
3. Lire les instructions et vous connecter au guichet virtuel.

Bien entendu, vous avez toujours la possibilité d'annoncer un changement d'adresse soit en prenant contact avec l'administration communale, soit en vous rendant à nos bureaux.

## ***Commander diverses attestations depuis chez vous !***

Vous avez besoin d'une attestation de domicile, séjour ou établissement ? Dès à présent, vous pouvez le faire sans devoir vous déplacer au guichet de l'Administration communale.

### **Comment procéder ?**

4. Aller sur le site internet communal [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch) à la page « Guichet virtuel ».
5. Prendre connaissance de la description de l'attestation que vous souhaitez.
6. Se connecter au guichet virtuel au moyen du lien qui se trouve dans la description, créer votre compte au besoin.
7. Compléter le formulaire sur le guichet virtuel.

Nous traiterons votre commande en ligne dans les 48 heures ouvrables (**excepté durant les fermetures de l'Administration communale**).

---

## ***Attestations de sortie de territoire pour les mineurs***

Lorsqu'un enfant mineur quitte le territoire sans être accompagné d'un représentant légal, ce dernier doit lui autoriser la sortie du territoire.

De ce fait, sur le site internet communal [www.bas-intyamon.ch](http://www.bas-intyamon.ch) à la page « Administration et services », puis « Contrôle des habitants », vous trouverez en bas de la page, dans les documents, le formulaire « Autorisation de voyage ».

Le représentant légal se porte garant en remplissant le formulaire et en venant le certifier à l'Administration communale, aux heures d'ouverture. Un émolument de CHF 5.00 vous sera alors demandé.

Le Contrôle des habitants de la Commune de Bas-Intyamon attestera l'identité de la personne signataire du document et déclinera toute responsabilité quant à l'exactitude des données indiquées.

---

## ***Cartes journalières CFF dégriffées*** **SBB CFF FFS**

Les cartes journalières CFF sont disponibles auprès de l'administration communale. Elles ne sont ni envoyées par courrier postal ni transmises par courriel ; il est donc nécessaire de se rendre au bureau communal pour effectuer la réservation.

Il est possible de réserver des cartes pour d'autres personnes sans leur présence. Toutefois, chaque billet doit comporter le nom, le prénom ainsi que la date de naissance de chaque voyageur. Les détenteurs d'un abonnement demi-tarif devront sélectionner le tarif correspondant.

Le paiement des cartes journalières s'effectue au moment de la réservation, soit en espèces ou par carte bancaire.

## ***Conseil des parents***

Chers parents d'élèves d'Estavannens et Villars-sous-Mont,

Dans le cadre des écoles, le conseil des parents est représenté par chaque village.

Nous avons reçu la démission des représentants d'Estavannens et Villars-sous-Mont pour la fin de l'année scolaire. Nous avons besoin de votre participation.

Vous avez des enfants en classe 1H – 6H, vous avez envie de participer à la vie de l'école, n'hésitez pas à postuler par mail à l'adresse : [veronique.dey@bas-intyamon.ch](mailto:veronique.dey@bas-intyamon.ch)

Pour tous renseignements complémentaires contacter Mme Véronique Dey, conseillère communale en charge de l'enseignement. 079/326.22.92

<https://ecole-intyamon.ch/conseil-des-parents/>

---

## ***Comportement respectueux en forêt***

La forêt est un milieu précieux, diversifié et sensible. Afin qu'elle et ses habitants ne soient pas dérangés et que tout le monde puisse profiter au mieux des expériences que la nature nous offre, le Service des forêts et de la nature propose quelques bons comportements à adopter :

### ***Avec un chien en forêt***

Pour protéger la forêt et par égard aux autres usagers de la forêt, voici quelques règles à respecter :

- **Obligatoire** : tenez votre chien en laisse du 1er avril au 15 juillet (mise bas et nourrissage des jeunes animaux sauvages)
- Rappelez votre chien dès que d'autres visiteurs/usagers de la forêt se trouvent à proximité
- Ramassez les déjections de votre chien à proximité des zones de loisirs
- Gardez le chien sous contrôle pour qu'il ne perturbe pas la faune sauvage

### ***A cheval en forêt***

Les règles suivantes s'appliquent lorsque l'on est à cheval en forêt :

- Restez sur les chemins carrossables ou les itinéraires officiels balisés
- Adaptez votre allure aux autres usagers de la forêt

## ***Cueillir des champignons en forêt***

Celui qui souhaite cueillir des champignons en forêt devra faire attention à ne pas passer dans des lieux sensibles, à laisser les champignons inconnus sur pied et à ne pas ramasser plus de 2 kg de champignons par jour et par personne.

Le Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires est chargé de la reconnaissance des contrôleuses et contrôleurs officiels.

La culture de champignons en forêt n'est pas autorisée.

Pour la région, le point de contrôle se trouve au bâtiment des sociétés, rue des Alpettes 4 à Bulle, sur rendez-vous auprès de Mme Françoise Niedegger au 079 774 56 48 ou M. Dominique Menoud au 079 951 92 66.

## ***Faire du feu en forêt***

Allumer un feu en forêt pour une grillade est permis, pour autant qu'il soit fait avec du bois sec qui n'émette pratiquement pas de fumée et qu'une distance raisonnable par rapport aux arbres soit respectée. Afin d'éviter une multiplication des foyers en forêt, et ainsi les dommages au sol forestier, **il est fortement recommandé d'utiliser les foyers existants**. En dehors de ceux-ci, veillez à ne pas laisser de trace après votre départ. Assurez-vous que votre feu est bien éteint et que vous avez ramassé tous vos déchets.

Le Service des forêts et de la nature peut interdire les feux en forêt ou dans des zones de forêt déterminées afin de conserver la forêt ou lors de périodes de sécheresse.

L'incinération de rémanents de coupe en forêt et sur les pâturages boisés est interdite. Des autorisations exceptionnelles peuvent être accordées par le Service des forêts et de la nature pour des raisons phytosanitaires, de dangerosité du travail ou si les rémanents représentent un risque d'embâcle. La possibilité d'incinérer les rémanents de coupe doit être discutée avec le forestier de triage lors du martelage de la coupe et non après l'abattage des arbres.



## Protection de l'eau, des rivières et des lacs

L'Association Suisse des Garde-Pêche lance sa nouvelle campagne de prévention contre les pollutions des eaux intitulée « Sous chaque grille se cache une rivière ».

L'ASGP souhaite encourager les bons comportements et rappeler l'importance de préserver la qualité de nos cours d'eau et de nos lacs, qui sont directement impactés par certaines pratiques du quotidien (ruissellement, déversement de produits nocifs, etc.).

### Bons comportements :

- Utiliser de l'eau sans produit pour le nettoyage des balcons, terrasses, toitures, etc. ;
- Être attentif aux pesticides et autres produits chimiques que vous utilisez dans votre jardin, sur vos balcons, dans vos champs et cultures ;
- Suivre scrupuleusement les modes d'emploi des produits utilisés ;
- Nettoyer les récipients, le matériel servant à la peinture et à la maçonnerie, ainsi que les pulvérisateurs dans des lieux adaptés ;
- Déverser les seaux contenant des produits détergents dans les lavabos intérieurs ou WC ;
- Jeter les mégots et les déchets dans une poubelle adaptée ;
- Éviter les débordements qui entraînent des ruissellements non maîtrisés ;
- Récupérer les huiles de vidange, les restes de peinture et autres produits nocifs pour les apporter à la déchetterie ;
- Laver les voitures dans un espace dédié.



# **Mesures piscicoles**

## **Deux cours d'eau - Deux projets - deux visions**

### ***La Sarine : du bois mort pour les poissons***

La Sarine : du bois mort pour les poissons

Des travaux en faveur de la faune piscicole ont été réalisés par l'équipe des Merlas au début de l'année 2026.

Ces interventions avaient pour objectif de créer des structures favorables dans la Sarine. Pour ce faire, des cimes d'épicéas ont été ancrées dans le cours d'eau. Les rivières endiguées, comme la Sarine, constituent des milieux de vie peu attractifs pour les poissons en raison du manque de structures naturelles. En effet, les berges endiguées offrent des habitats peu diversifiés, car elles sont trop régulières.

La mise en place de ces cimes dans l'eau permet de créer des caches pour les poissons. Ces structures favorisent le développement de la faune piscicole en améliorant considérablement la qualité du milieu de vie.

Ces travaux de renaturation ont été financés par le Service des forêts et de la nature (SFN).

### ***Le Bahlyes : des escaliers pour ralentir l'érosion***

D'importants travaux sont actuellement réalisés sur les hauts d'Enney par l'équipe des Merlas, en collaboration avec l'entreprise José Charrière Sàrl. Dans le cours d'eau du Bahlyes, des ouvrages de protection contre les crues sont en cours de réfection.

En effet, des seuils en bois avaient été construits il y a une cinquantaine d'années et il est aujourd'hui nécessaire de les remplacer. Ces seuils ont pour objectif de réduire l'énergie du cours d'eau afin de limiter l'érosion lors de fortes précipitations. Sans ces ouvrages, l'érosion pourrait mobiliser d'importantes quantités de matériaux dans l'eau et provoquer des laves torrentielles.

Ces laves torrentielles pourraient mettre en danger les infrastructures situées en aval. La construction de ces seuils permet ainsi de protéger la localité d'Enney.

Ces travaux sont soutenus par la Section Lacs et cours d'eau.

### ***Des objectifs différents***

Les cours d'eau sont des milieux naturels complexes qui doivent être gérés en tenant compte à la fois des dangers naturels et des enjeux liés à la faune.

Certains cours d'eau, comme le Bahlyes, nécessitent des mesures particulières, car ils se situent en amont des habitations. Dans ces secteurs, la quantité de bois mort présente dans le gabarit d'écoulement des eaux doit être limitée afin d'éviter la formation d'embâcles.

D'autres secteurs situés en aval des habitations, comme la confluence du Bévérêt et de la Sarine, peuvent au contraire être redynamisés grâce à diverses mesures favorisant la dynamique naturelle du cours d'eau. Dans ces zones, la présence de bois ne constitue plus un problème.

## ***La truite fario, sentinelle de nos rivières***

Espèce-cible du Parc naturel régional Gruyère Pays-d'Enhaut pour 2026–2027, la truite fario fait partie des espèces sensibles à la qualité des cours d'eau. Sa présence indique une eau fraîche, bien oxygénée et des habitats encore fonctionnels.

Contrairement à la truite arc-en-ciel originaire d'Amérique du Nord et souvent élevée en pisciculture, la truite fario sauvage vit et se reproduit dans des milieux naturels. Elle dépend donc directement de la qualité des rivières et des ruisseaux.

Au début de l'hiver, les truites remontent les rivières pour frayer sur des fonds de galets. Après plusieurs mois, les alevins éclosent et grandissent durant l'été. Pour la vie des truites, les petits ruisseaux ombragés sont essentiels durant les périodes de forte chaleur.

Ces milieux restent fragiles. Obstacles artificiels, modifications des débits ou aménagements des berges réduisent la diversité des habitats aquatiques. Sur le territoire du Parc, différentes actions sont menées avec les sections régionales de pêcheurs et les garde-pêches afin d'améliorer certains secteurs pour les rendre favorables à la faune piscicole.

---

## **Des racines pour l'avenir : soutiens pour la plantation d'arbres**

Les arbustes, arbres indigènes et fruitiers offrent de l'ombre, des fruits, des abris pour la faune, tout en luttant contre l'érosion et la chaleur. Le Parc propose un accompagnement sur place et un soutien à la plantation.

**Commandes jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2026 sur [gruyerepaysdenhaut.ch/fr/biodiversite](https://gruyerepaysdenhaut.ch/fr/biodiversite) (fruitiers) et par courriel à [nature@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:nature@gruyerepaysdenhaut.ch) (arbres et arbustes).**

---

## **Créer un étang : un coup de frais pour la biodiversité**

Les étangs attirent libellules et amphibiens, et agrémentent les jardins tout en y apportant de la fraîcheur. Le Parc propose un conseil personnalisé et peut soutenir financièrement la réalisation ou la recreuse.

**Demandes à adresser en tout temps à [nature@gruyerepaysdenhaut.ch](mailto:nature@gruyerepaysdenhaut.ch)**



Parc  
**Gruyère  
Pays-d'Enhaut**

## ***Le Senior Club dès 60 ans***



### **A VOS AGENDAS**

**Le calendrier que les animateurs et animatrices vous proposent jusqu'en septembre 2026.**

**Le détail des activités est affiché dans chaque village**

**Enney : Earlybeck**

**Villars-sous-Mont : L'Espace Gourmand**

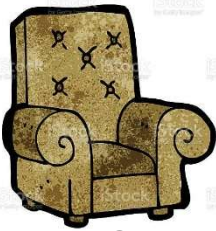
**Estavannens : Pilier public - Eglise**

**Pour toutes ces animations vous pouvez vous adresser à la représentante de votre village pour les transports.**

Jacqueline Bourquenoud 079.643.99.51 (Villars-sous-Mont)

Anita Magnin 079.741.57.12 (Estavannens)

Annette Wicht 079.767.68.38 (Enney)



## **Le Senior Club t'invite en juillet-août 2026**

**Sortie à vélo électrique** avec Marcel Blanc

**Mardi 7 juillet à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney**

**Date de remplacement mardi 14 juillet**

Durée 3h00, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée. N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

**Inscription jusqu'au 6 juillet** auprès d'Annette Wicht au 079 767 68 38.

**Sortie randonnée** avec Josiane Tinguely et Dominique Richli

**Mardi 21 juillet de 09h30 à 17h00 à l'ancienne école d'Enney**

Nous partagerons un pique-nique, tiré des sacs.

Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo !

Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps, il y a 2 niveaux de marche.

**Inscription jusqu'au lundi 20 juillet midi** chez Josiane Tinguely au 079 252 56 43

**Sortie à vélo électrique** avec Marcel Blanc.

**Mardi 4 août à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney**

**Date de remplacement lundi 17 août**

Durée 3h00, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée. N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

**Inscription jusqu'au 3 août** auprès d'Annette Wicht au 079 767 68 38.

**Sortie randonnée** avec Josiane Tinguely et Dominique Richli

**Mardi 18 août à 13h45 à l'ancienne école d'Enney**

Durée environ 2h30. Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps, il y a 2 niveaux de marche.

**Inscription jusqu'au lundi 17 août midi** chez Josiane Tinguely au 079 252 56 43



## **Le Senior Club t'invite en septembre 2026**

**Sortie à vélo électrique** avec Marcel Blanc.

**Mardi 1<sup>er</sup> septembre à 13h30 au bâtiment de l'édilité à Enney**

**Date de remplacement lundi 28 septembre**

Durée 3h00, adaptée aux participant.e.s, entrecoupée d'une verrée. N'oubliez pas de charger votre batterie.

Selon la météo, la sortie pourrait être annulée le jour même.

**Inscription jusqu'au 31 août** auprès d'Annette Wicht au 079 767 68 38.

**Café Patois** avec Alodie Philipona.

**Mercredi 9 septembre à 14h00 à la Couronne à Enney**

Lire en patois, s'aider à parler ensemble autour d'un café.

Pas besoin de savoir le parler, l'envie d'écouter et d'apprendre suffit.

**Inscription** auprès d'Annette Wicht au 079 767 68 38.

**Sortie randonnée** avec Josiane Tinguely et Dominique Richli

**Mardi 15 septembre à 13h45 à l'ancienne école d'Enney**

Durée environ 2h30. Bonnes chaussures, boissons, équipement selon la météo ! Venez marcher avec nous, quel que soit votre niveau et par tous les temps, il y a 2 niveaux de marche.

**Inscription jusqu'au lundi 14 septembre midi** chez Josiane Tinguely au 079 252 56 43

**Jeux divers**

**Vendredi 18 septembre à 14h00 à la Couronne à Enney**

Venez jouer à divers jeux de société ou au jass, boire un thé en bonne compagnie, afin de se retrouver et se détendre dans une bonne ambiance. Pas d'inscription

**Confection de bricelets** avec Jacqueline Bourquenoud

**Mardi 29 septembre à 14h00** à l'ancienne école de Villars-sous-Mont

**Inscriptions limitées** à 10 personnes jusqu'au lundi 28 septembre auprès de Jacqueline Bourquenoud au 079 643 99 51

Le Plan des Danses  
Extrait de « Légendes de la  
Gruyère »

Le dimanche , après le dur  
labeur de la semaine ,  
les jeunes hommes  
et les jeunes filles  
montaient au Plan des  
Danses et dansaient  
jusqu'au soir .

Le curé n'aimait pas ça :  
la jeunesse manquait  
les vêpres !

Un dimanche , occupée  
putamin  
à follement danser , celle-ci  
ne s'aperçut pas qu'un  
méchant orage approchait  
akrajâ  
ainsi qu'un grand cavalier  
qui voulait tous les écraser  
sous les sabots de son cheval

Heureusement , les dzakiyons  
encore imprégnés d'eau bénite  
mirent cheval et cavalier en fuite.

L'orage grondait , les éclairs  
aveuglaient , la foudre éclatait  
de tous côtés.  
Jeunes hommes et jeunes  
filles terrifiés et trempés  
détalèrent vers le village .

A la satisfaction du curé  
la jeunesse n'est plus jamais  
retournée au Plan des Danses ;  
mais elle aime toujours  
danser et s'amuser.

Le Pyan di Danthè .  
èchtrè di « lèjende de la  
Grevire . »

La demindze , apri leu du  
labeu de la chenanna ,  
dzouno è dzounètè  
montâvan ou Pyan di  
Danthè è danhyvan  
tanty'y la vèprâ .

L'inkourà n'amâvè pâ choche :  
la dzounèche mankâvè  
lè viprè !

Na demindze , okupâ a

danhy'à chtache ne vè pâ k'on  
mètchin orâdzo aprotchivè ...  
è on gran kavalyè ke volè to

dèjo lè chabo dè chon tsavô .

Pè bouneu , lè dzakiyon  
onkora ingyoi d'ivouè bènête  
l fô dègalenâ tsavô è kavalyé.

L'orâdzo ronnâvè, lè èyudzo  
aveuglâvan, la fudra èhyatâvè  
dè totè pâ .

Dzouno è dzounètè  
têrifyâ è rinchiè  
l'an dètâlâ vè le velâdzo .

L'inkourâ h'iré kontin ,  
la dzounèche nè djêmé  
rètornâye ou Pyan di Danthè ;  
ma y'âmè totèvi  
danthyâ è badinâ .

# Pro Senectute

**PRO  
SENECTUTE**  
PLUS FORTS ENSEMBLE



**Avez-vous  
besoin d'aide  
pour le ménage ?**

**Contactez-nous  
026 347 12 40  
[www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)**



## Le service de nettoyage avec du cœur



- Sur tout le territoire cantonal
- En ligne directe avec une coordinatrice régionale
- Des collaboratrices de nettoyages sensibilisées aux effets de l'âge
- En coordination avec les assistants sociaux de Pro Senectute si besoin et sur demande
- Des conditions d'annulation claires (si absence pour des raisons médicales par exemple)
- Bilingue

**Des prestations de qualité et flexibles pour les personnes âgées**

### Qui peut profiter de ce service ?

Toutes les personnes à partir de 60 ans habitant dans le canton de Fribourg.

### Quelles sont nos prestations ?

Nos collaboratrices sont à votre disposition pour venir nettoyer chez vous périodiquement ou réaliser un nettoyage de printemps en profondeur de façon plus exceptionnelle.

A vous de choisir selon vos besoins et le type de nettoyage souhaité. Le service de nettoyage a en principe une durée de 2h minimum. Des exceptions sont possibles (cf. nos conditions générales disponibles sur [www.fr.prosenectute.ch](http://www.fr.prosenectute.ch)).

### Combien cela coûte-t-il ?

L'heure de nettoyage coûte CHF 40.- y compris les frais de déplacement. La facture vous parvient mensuellement. Un montant unique de CHF 50.- pour frais d'ouverture de dossier sera ajouté à la première facture.

Le matériel et les produits adéquats pour le nettoyage sont à la charge du client.

### Qui sont nos collaboratrices ?

Nos collaboratrices de nettoyage apprécient le contact avec les personnes âgées. Elles possèdent des compétences en nettoyage et sont régulièrement évaluées. Elles vivent dans la région de leurs clients. Elles sont soumises au secret professionnel et sont rémunérées et assurées par Pro Senectute.

## Prise en charge des frais

### Par les prestations complémentaires

Les personnes bénéficiaires de prestations complémentaires peuvent obtenir de la Caisse de compensation la participation suivante :

- Personne seule et couple : maximum CHF 6000.- par an.
- L'heure de nettoyage est prise en charge jusqu'à CHF 30.-.

### Par la caisse-maladie

L'assurance de base de la LAMAL ne couvre pas ces frais. Toutefois certaines complémentaires (LCA) le peuvent. Les démarches auprès de l'assurance sont à votre charge.

### Inscription

Pour bénéficier de notre service de nettoyage, veuillez contacter notre réception par téléphone au 026 347 12 40 ou par courriel [info@fr.prosenectute.ch](mailto:info@fr.prosenectute.ch). Une fois votre demande enregistrée, nous vous enverrons rapidement le formulaire d'inscription nécessaire.

Veuillez noter que les délais d'attente varient en fonction des forces de travail disponibles selon les régions.

### Informations

Pour plus d'information, nous vous invitons à prendre contact avec notre service par téléphone au 026 347 12 91 ou par courriel [service.nettoyage@fr.prosenectute.ch](mailto:service.nettoyage@fr.prosenectute.ch).

## Un été bien rempli !

... placé sous le signe du mouvement, des rencontres et du folklore pour les seniors fribourgeois.

Pour la deuxième année consécutive, Pro Senectute Fribourg lance son programme d'activités estivales à travers tout le canton. Des rives du district du Lac à la Gruyère à Bulle, en passant par la Sarine notamment en Ville de Fribourg, la Broye ou encore la Singine, les seniors sont invités à profiter d'un été actif, convivial et riche en découvertes.

Balades en pleine nature, séances de gymnastique en plein air, ateliers cuisine, visites de fromageries ou conférences stimulantes : le programme propose une multitude d'activités variées, dont une grande partie est accessible gratuitement. L'un des temps forts de cette édition est la collaboration avec les Rencontres de Folklore Internationales de Fribourg (RFI), offrant aux seniors une expérience culturelle riche et conviviale lors d'un bal.

Cet été, les seniors de notre canton ne s'ennuieront pas.

Trouver notre programme d'activités :

En version papier (commande gratuite au : 026 347 12 93)

S'inscrire aux activités :

026 347 12 93 - [sportetformation@fr.prosenectute.ch](mailto:sportetformation@fr.prosenectute.ch)

---

## **Rencontre Alzheimer - Vaulruz**

Vous vivez avec la maladie d'Alzheimer, ou vous accompagnez un proche qui en est atteint : soyez les bienvenus à notre rencontre ! Nous sommes là pour en parler, vous informer, vous conseiller, vous orienter !

### **Rencontre Alzheimer**

Bienvenue à notre rencontre Alzheimer mensuelle !

Si nécessaire, une bénévole de l'Association s'occupera de votre proche malade durant la discussion – boire un café, faire un jeu de société, ou une promenade à l'extérieur.

Nos brochures et nos fiches d'information gratuites sont à votre disposition.

Venez sans rendez-vous, en toute simplicité ! Nous vous attendons avec plaisir au Restaurant Le Manoir à Vaulruz de 14h00 à 17h00 les :

- 1<sup>er</sup> septembre
- 6 octobre
- 3 novembre
- 1<sup>er</sup> décembre

## ***Fondations pour l'aide aux personnes dans le besoin***

Nous vous informons que les familles ou personnes dans le besoin ou la dépendance, confrontées à des problèmes de santé et/ou de handicap, voire des familles et des jeunes traversant des périodes critiques peuvent faire appel à plusieurs Fondations. À savoir :

### ➤ **Fondation Rieter et Pasquier-Lorétan**

Rieter-Lorétan : une fusion donne naissance à une nouvelle fondation en faveur de la formation. Deux fondations gruériennes ont rassemblé leurs forces afin d'améliorer leur soutien à la formation des jeunes de la région. La Fondation Rieter et la Fondation Lorétan Pasquier constituent une nouvelle entité sous l'appellation « Fondation Rieter-Lorétan ».

Cette nouvelle fondation a les objectifs suivants :

- apporter une aide financière, sous forme de subsides, aux jeunes de situation économique modeste au bénéfice d'un contrat d'apprentissage ou d'une formation de même type domiciliés en Gruyère ou dont les parents sont domiciliés dans le district de la Gruyère ;
- apporter une aide financière à des adultes effectuant des formations subséquentes telle que la maturité professionnelle effectuées en dehors de la période d'apprentissage au sein d'une entreprise ou d'une école professionnelle ;
- octroyer une aide financière pour d'autres formations réalisées dans des écoles professionnelles ;
- venir en aide à titre exceptionnel à des familles dans le besoin.

Toutes les informations et les documents nécessaires pour effectuer les demandes se trouvent sur le site : <https://www.fondation-rieter.ch/>

### ➤ **Fondation AFAG**

Fondation pour l'aide aux familles de la Gruyère, 1630 Bulle  
077 472 83 41 - [agaf@fondation-afag.ch](mailto:agaf@fondation-afag.ch)

La fondation AFAG a pour but de venir en aide :

- aux familles et personnes dans le besoin, confrontées à des problèmes de santé, de handicap, de difficultés financières, etc ;
- aux personnes nécessiteuses rencontrant des difficultés liées à l'âge ;
- aux jeunes et aux enfants dans la précarité traversant des périodes critiques, nécessitant appui, traitement, encadrement, formation, repas pris hors domicile, etc.

La fondation vient en aide subsidiairement aux aides étatiques et officielles ou aux couvertures d'assurances. Les bénéficiaires doivent être domiciliés dans le district de la Gruyère.

➤ **Fondation Duvillard**

p. a. Réseau Santé et Social Gruyère

Rue de la Lécheretta 18, 1630 Bulle (☎ 026 919 00 19)

Elle vient en aide financièrement à des orphelins dans le besoin, des enfants et adolescents particulièrement déshérités, soit physiquement, soit moralement et dans le besoin. A titre exceptionnel, à des institutions qui s'occupent de la jeunesse en difficulté sous l'angle de son instruction et de sa formation professionnelle. Les bénéficiaires doivent être domiciliés en Gruyère depuis plus d'une année.

➤ **Caritas Gruyère**

Rue Rieta 5, 1630 Bulle (☎ 026 912 11 22)

[info@caritas.ch](mailto:info@caritas.ch)

Est une association libre et indépendante, reconnue d'utilité publique et exonérée d'impôts. Elle existe depuis l'an 2000. Toutes les personnes engagées sont bénévoles : elles offrent de leur temps, leur énergie et leurs compétences pour venir en aide aux personnes démunies de La Gruyère.

➤ **L'association « La Famille au Jardin »**

**Accompagne en journée les personnes atteintes de troubles de la mémoire**

Faire avec nos hôtes, des activités adaptées à leur situation, et parfois être juste une présence bienveillante dans ce que vit la personne.

**Accompagne les hôtes dans le quotidien de la journée**

Nous construisons avec nos hôtes, une relation de confiance au moyen des activités de la vie quotidienne et de la vie en communauté.

**Accueille ses hôtes pour des courts séjours**

Nous organisons deux fois par mois, un accueil du lundi matin au mardi soir pour quelques-uns de nos hôtes.

**Soutient le maintien à domicile des personnes concernées**

Nous informons les personnes concernées des ressources existantes qui contribuent au maintien à domicile.

### **Soutient les proches aidants**

Nous accompagnons les proches dans ce qu'ils vivent et organisons ponctuellement des formations afin de renforcer leurs ressources.

### **Réfléchit avec les personnes concernées**

Si besoin, nous préparons ensemble, avec les personnes concernées, un éventuel placement en institution de long séjour.

Dans une vision globale de maintien à domicile, un accueil de nuit pour cinq personnes, du lundi au mardi a lieu deux fois par mois.

Contact :

La Famille au Jardin

Römerswil 4

1717 St-Ursen

026 321 20 13

[info@la-famille-au-jardin.ch](mailto:info@la-famille-au-jardin.ch)

#### **La Famille au Jardin**

Foyer de jour pour personnes  
atteintes de troubles de la mémoire

1717 St. Ursen | 1633 Marsens



### **Nous recherchons des BENEVOLES**

**Pour l'accompagnement de nos hôtes  
Pour cuisiner  
Pour les transports**

**Renseignements  
tél. 026 321 20 13 - [info@la-famille-au-jardin.ch](mailto:info@la-famille-au-jardin.ch)**

## **Quelques rappels**

### **Soutien aux personnes incontinentes**

Les frais liés à l'incontinence peuvent être élevés puisque **le matériel utilisé doit être jeté dans les sacs à poubelle officiels**. Le Conseil communal est conscient de cela et soutient ces personnes. Si vous êtes concerné, vous pouvez obtenir 4 rouleaux de sacs à poubelle de 35 litres par année, sur présentation d'un certificat médical à l'Administration communale. Le certificat médical est valable une année et devra être renouvelé. N'hésitez pas à profiter de cette prestation.

### **Les prestations complémentaires (PC) : quelques rappels utiles**

Les rentes AVS assurent aux personnes âgées un revenu minimum, mais bien souvent elles ne suffisent pas pour vivre. C'est pourquoi la Loi fédérale sur les prestations complémentaires a été introduite en 1996. L'octroi des prestations complémentaires dépend des cantons. La réforme des PC est entrée en vigueur le 01.01.2021.

Tout rentier AVS/AI, tout bénéficiaire d'une allocation pour impotent de l'AI, ainsi que tout bénéficiaire d'indemnités journalières de l'AI sans interruption pendant 6 mois au moins, domicilié dans le canton de Fribourg, a droit à des prestations complémentaires à l'AVS/AI, si la part de ses dépenses reconnues excède ses revenus déterminants. Pour les personnes de nationalité étrangère, certaines conditions supplémentaires sont nécessaires. Les prestations complémentaires se calculent en fonction d'éléments personnels : les revenus et les dépenses. Ce système a l'avantage de tenir compte des situations individuelles. C'est la raison pour laquelle les montants octroyés sont différents d'une personne à l'autre. La demande doit être déposée à la caisse de compensation. Les PC ne sont pas imposables.

Pro Senectute propose un calculateur en ligne pour évaluer votre droit aux PC.

### **Remboursement des frais de maladie**

Les bénéficiaires des PC peuvent se faire rembourser différents frais de maladie. Les informations détaillées se trouvent sur le site internet de la caisse cantonale de compensation : [www.ecasfr.ch](http://www.ecasfr.ch)

### **Redevance radio et TV**

Le bénéficiaire de prestations complémentaires est exonéré de la redevance. Il doit fournir à l'organe d'encaissement SERAFE AG, Case postale, 8010 Zurich, la décision PC lui garantissant ce droit.

### **Journaux**

Les quotidiens La Liberté, La Gruyère et Freiburger Nachrichten accordent un rabais de 25% sur les abonnements des personnes qui sont au bénéfice des PC sur présentation de la décision de l'organe PC lui garantissant ce droit.

## **Réduction de prime d'assurance-maladie**

L'Etat accorde des subsides destinés à la réduction des primes d'assurance-maladie. Elle est destinée à faciliter le paiement des cotisations à l'assurance-maladie obligatoire et s'adresse non seulement aux personnes âgées, mais également à toute la population. La demande peut être déposée jusqu'au 31 août pour l'année en cours auprès de la Caisse cantonale de compensation :

<https://www.ecasfr.ch/fr/Assurances/Reduction-des-primas-d-assurance-maladie/Reduction-des-primas-d-assurance-maladie.html>

## **L'indemnité forfaitaire par districts pour l'aide à domicile**

Il s'agit d'une aide financière accordée aux parents et aux proches (proches aidants) qui apportent une aide régulière, importante et durable à une personne impotente pour lui permettre de vivre à domicile. Les critères d'attribution de cette indemnité (max. CHF 35.00 par jour depuis le 1er janvier 2024) sont définis de manière uniforme dans le canton. L'indemnité forfaitaire est imposable, mais des déductions sont possibles. Vous pouvez demander des renseignements auprès de la Commission de district pour l'aide et les soins à domicile : +41 26 919 00 19. Celle-ci examine la demande en s'appuyant sur l'avis des organismes d'aide et de soins à domicile (et dans tous les cas du ou de la médecin).

## **Les aides financières de Pro Senectute**

Dans des situations particulières pour lesquelles le système légal n'apporte pas de solution, les personnes de plus de 60 ans peuvent faire appel aux aides financières de Pro Senectute.

Lorsque Pro Senectute ne peut pas intervenir, mais que la situation se justifie, Pro Senectute sollicite des fondations privées, par exemple l'AFAG, en Gruyère : <https://www.fondation-afag.ch>

Pro Senectute est à disposition pour des questions plus précises sur ces différentes assurances sociales, l'évaluation des droits et la préparation des demandes. En effet, les formulaires peuvent être compliqués à remplir. Des entretiens sont proposés dans les bureaux ou à domicile des personnes retraitées ou de leurs proches. Les consultations sociales sont gratuites et confidentielles. Pro Senectute a un bureau à la Rue de la Lécheretta 18, à Bulle. Pour les personnes qui souhaitent un entretien, veuillez prendre rendez-vous par téléphone : +41 26 347 12 40.



## ***Bibliothèque régionale de l'Intyamon***

La bibliothèque de l'Intyamon propose un choix dense et varié de romans, documentaires, BD ou albums destinés aux lecteurs adultes, jeunes et enfants, en tout plus de 1'000 ouvrages à découvrir.

Les portes de la bibliothèque sont grandes ouvertes :

- Le lundi 16h00 – 18h00
- Le mercredi 14h30 – 16h30
- Le vendredi 18h00 – 20h00

Durant les vacances scolaires, la bibliothèque est ouverte le vendredi de 18h00 à 20h00



Rue Jean-Marie Musy 11 - 1669 Albeuve  
+ 41 26 535 72 95

---

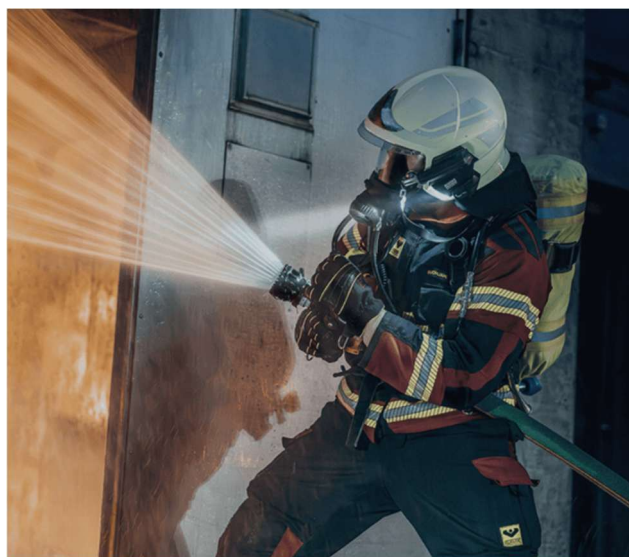
## ***Recrutement sapeur-pompier***

### **Devenir sapeur-pompier**

Les hommes et les femmes qui souhaitent rejoindre le corps des sapeurs-pompiers volontaires doivent réunir les conditions suivantes :

- Avoir 18 ans révolus
- Avoir un permis B (minimum)
- Être motivé-e et disponible
- Être en bonne condition physique
- Réussir les tests d'entrée

**Le recrutement aura lieu le 3 septembre 2026 à 19h00 à la Route des Auges 17, 1666 Grandvillard.**



## **Arnaque aux faux policiers !**

Si vous êtes contacté par téléphone par de faux policiers, vous devez immédiatement raccrocher et en informer La Police au 117.

Les escrocs utilisent notamment les annuaires téléphoniques afin de trouver les potentielles victimes et leurs numéros de téléphone. C'est pourquoi, nous vous recommandons de demander la suppression de vos coordonnées dans l'annuaire téléphonique. A toutes fins utiles, nous vous transmettons le formulaire que vous pouvez compléter et envoyer à Swisscom Directories.

L'arnaque au faux policier continue de faire des victimes dans le canton de Fribourg et dans toute la Romandie. Le mode opératoire est le suivant : une première personne contacte la victime par téléphone en se faisant passer pour un agent de police, un banquier ou autre métier. Elle prétexte une urgence - carte bancaire piratée, cambrioleurs interpellés, présence suspecte aux abords du domicile, etc. - et indique qu'un collègue va se présenter au domicile pour mettre en sécurité les valeurs. Pendant que la victime est maintenue en ligne par l'escroc, un second individu se présente et emporte cartes, codes, argent et bijoux. Des retraits rapides sont ensuite effectués aux bancomats.

Voici les bons réflexes à avoir :

- Ne laissez jamais des inconnus entrer chez vous ;
- Ne remettez jamais de l'argent ou des objets de valeur à des inconnus ;
- Ne remettez jamais d'objets de valeurs ou vos cartes bancaires avec vos codes PIN à qui que ce soit, pas même à un policier ou un banquier qui vous appelle par téléphone à votre domicile ;
- Les auteurs d'arnaques par téléphone utilisent les annuaires officiels pour trouver leurs victimes potentielles.
- Modifiez votre inscription dans l'annuaire ;
- Diminuez les limites de retraits des cartes bancaires aux besoins effectifs.
- En cas de doute, raccrochez le téléphone et composez le numéro d'urgence 117.



# Annuaire téléphonique - modification de l'inscription

---

Swisscom Directories SA

Case postale 1309

1950 Sion

La présente demande de modification est adressée en tant que mesure de sécurité contre les « arnaqueurs par téléphone »

## Données personnelles

---

Madame       Monsieur

Prénom \_\_\_\_\_

Nom \_\_\_\_\_

Rue/n° \_\_\_\_\_

CP/Lieu \_\_\_\_\_

N° tél. \_\_\_\_\_

(celui qui figure dans l'annuaire)

E-mail (le cas échéant) \_\_\_\_\_

## Nouvelle inscription dans l'annuaire téléphonique

---

Prière de bien vouloir modifier mon inscription comme suit :

Abréviation du prénom \_\_\_\_\_

(par ex. Marie ⇔ M.)

Autres modifications \_\_\_\_\_

(par ex. supprimer le nom de jeune fille)

Prière de bien vouloir supprimer mon inscription dans l'annuaire.

Lieu, date \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

# Croix-Rouge fribourgeoise – Aide aux proches



Être aidé  
quand  
on aide

## Aide aux proches

Vous vous occupez régulièrement à domicile de votre conjoint ou parent âgé, malade ou en fin de vie ?

Notre personnel qualifié et expérimenté prend soin ponctuellement ou régulièrement de votre proche en votre absence.

Que ce soit pour reprendre votre souffle, un impératif, des vacances, un rendez-vous médical ou de loisir, ou toute autre raison, **vous avez la possibilité de faire appel à notre service de relève.**

**N'hésitez pas  
à nous contacter**

**026 347 39 79**

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30

Croix-Rouge fribourgeoise  
Aide aux proches



Rue G.-Techtermann 2  
1701 Fribourg

[aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch](mailto:aide.aux.proches@croix-rouge-fr.ch)



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG

Direction de la santé et des affaires sociales DSAS  
Direktion für Gesundheit und Soziales GSO



Gesundheitsförderung Schweiz  
Promotion Santé Suisse  
Promozione Salute Svizzera

Si vous préférez être contacté, retournez-nous le bon ci-dessous dûment rempli par courrier ou par e-mail.

**BON**  
**3 HEURES**  
**GRATUITES**

**POUR NOTRE SERVICE DE RELÈVE**

1 bon par famille

Nom : .....

Prénom : .....

N° de téléphone : .....

Adresse : .....

NPA et Lieu : .....

E-mail : .....

*Cours de français pour adultes*



# Cours de français pour adultes du niveau Alpha à C1

Des cours en journée ou en soirée !



**Rue de Vevey 218,  
1630 Bulle**



**Intéressé.e.s ? Questions ?  
Informations et inscriptions :**

**077 403 17 97**

**bulleinfo@ouvertur.ch**

**Secrétariat :**

**Lundi à vendredi : 8h-12h**

**[www.ouvertur.ch](http://www.ouvertur.ch)**



# LA SIV FÊTE SES 70 ANS!

Un après-midi et une soirée de  
festivités pour tout le village.

SAMEDI 5 SEPTEMBRE 2026

Place de fête dès 13h30

(ancienne laiterie)

Animation pour petits et grands

Jeu de piste dans le village

départ entre 13h30 – 15h

inscriptions sur place

17 h Apéro musical

Soirée villageoise  
Ambiance, restauration

**LA SIV ENNEY**

**PORTES**  
**OUVERTES**

SOCIÉTÉ DE MUSIQUE  
BROC - ESTAVANNENS

De 9h00 à 12h00

**Samedi 12 septembre 2026**

**Centre Paroissial de Broc**

Viens découvrir et essayer nos instruments !

Des musiciens seront présents pour répondre à toutes tes questions.

**Des questions ?**  
Charlotte Moret - Broc - +41 79 366 16 62  
Léa Caille - Estavannens - +41 79 156 48 29

## ***Journée Coup de balai***

La journée Coup de balai aura lieu

***le samedi 27 juin 2026***

à différents endroits de la commune.

Rendez-vous à 09.00 h. au bâtiment édilitaire à Enney – route des Auges 37

A partir de 11.30 h., une agape sera offerte par la commune.

La lutte contre les déchets, portée par l'engagement croissant des citoyennes et citoyens, rencontre un tel succès dans notre commune que l'édilité vous propose une deuxième action citoyenne le même jour.





Nous informons les militaires astreints au service des villages d'Enney, d'Estavannens, Grandvillard et Villars-sous-Mont, que les tirs obligatoires auront lieu au stand situé à Grandvillard à la date suivante :

**Samedi 22 août 2026 de 13h30 à 16h00**

En 2026, les militaires suivants seront astreints au tir obligatoire :

Les soldats, les appointés, les caporaux, les sergents, les sergents-chefs et les officiers subalternes (lt/plt) qui ont accompli leur école de recrues en 2025 ou avant.

Les officiers subalternes peuvent choisir entre le programme obligatoire à 300 mètres (Fass) et celui à 25 mètres (pistolet). S'ils échouent au tir obligatoire à 25 mètres, ils doivent accomplir le programme obligatoire à 300 mètres.

Le tir obligatoire dure jusqu'à l'année précédant celle de la libération des obligations militaires, mais au plus tard jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle le militaire atteint l'âge de 35 ans.

Les militaires qui seront licenciés en 2026 ne sont plus astreints au tir obligatoire.

Les militaires licenciés de l'armée dès 2026, qui souhaitent conserver leur arme personnelle (Fass) en toute propriété, doivent avoir tiré 4 exercices fédéraux (par ex. 3 fois le tir obligatoire et une fois le tir en campagne) au cours des 3 dernières années.

Retrouvez toutes les informations sur l'application SAT.



# **Neirivue-Molésou**



Amateurs de défis ?

Amoureux de la montagne ?

Préparez-vous à (re-)vivre une expérience unique !

La **course de montagne Neirivue-Molésou** revient pour sa 47<sup>e</sup> édition, le dimanche 21 juin 2026.

Avec un parcours de 10,6 km et un dénivelé de 1'290 mètres, cette course mythique vous emmènera à travers des sentiers splendides : depuis Neirivue, vous traverserez les Gorges de l'Evi, des forêts ainsi que des alpages avant d'atteindre le sommet du Molésou et son panorama à couper le souffle...

Ce parcours s'adresse à tous les sportifs, autant professionnels qu'amateurs. L'événement se veut rassembleur, convivial mais aussi familial avec la course jeunesse dans le village de Neirivue, ouverte aux enfants de 3 à 17 ans.

Rejoignez-nous pour cette belle journée sportive.

Vous ne courez pas ? Nous espérons vous voir en grand nombre sur le parcours pour supporter les sportifs du jour !

INSCRIPTIONS et INFORMATIONS sur notre site : <https://www.neirivue-moleson.ch/>

## ***Calendrier des sociétés et manifestations***

20.06.2026		La Reine Stricly Female - Gstaad	
21.06.2026		Neirivue-Molésou – Course de montagne	Départ Neirivue
22.08.2026	13h à 16h	Tir obligatoire	Grandvillard
27.06.2026	09h	Journée coup de balai – rdv au bâtiment édilitaire	Enney
11.07.2026		The Majestics UCI Gran Fondo	
30.08.2026	08h30 à 13h	3 <sup>e</sup> GP de Granvillard	Grandvillard
05.09.2026	13h30	SIV Enney – 70 ans	Ancienne laiterie
12.09.2026	09h à 12h	Société de musique Broc-Estavannens	Centre paroissial de Broc
19.09.2026		Open Bike	
12.12.2026		SIV Enney – Cornets de Noël	Lieu et heure à définir
Avril 2028		La Poya d'Estavannens	



## COMMUNE DE BAS-INTYAMON

Route de l'Intyamou 36  
1667 Enney



☎ 026 921 81 00

Service de piquet : ☎ 026 921 81 08

🌐 [www.bas-intyamou.ch](http://www.bas-intyamou.ch)

✉ [commune@bas-intyamou.ch](mailto:commune@bas-intyamou.ch)

### **Heures d'ouverture de l'administration communale :**

	Matin	Après-midi
Lundi	FERME	14h00 – 17h30
Mardi	8h30 – 11h30	FERME
Mercredi	FERME	FERME
Jeudi	FERME	14h00 – 19h00
Vendredi	8h30 – 11h30	FERME

### **L'administration communale sera fermée :**

Vacances d'été du 27 juillet au 14 août 2026

### **Heures d'ouverture des déchetteries :**

<b>SITE ENNEY</b>	Heures d'Été (1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre)	Heures d'Hiver (1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars)
Mardi	13h30 – 14h30	13h30 – 14h30
Mercredi	17h30 – 19h00	17h30 – 18h00
Samedi	9h00 – 12h00	9h00 – 12h00
<b>SITE GRANDVILLARD</b>	Heures d'Été (1 <sup>er</sup> avril au 30 novembre)	Heures d'Hiver (1 <sup>er</sup> décembre au 31 mars)
Mardi	17h30 – 19h30	18h00 – 19h00
Mercredi	10h00 – 11h00	10h00 – 11h00
Jeudi	FERMÉ	FERMÉ
Samedi	09h00 – 13h00	09h00 – 12h00

Pour les questions techniques (eau, épuration, problèmes de ruisseau, etc.) – service de piquet : 026 921 81 08